

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et des Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 22643/2008-024 (corr. Mme Janssens)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.263/s.445
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Place Louis Morichar, 39.
Division de la maison en deux logements et remplacement de menuiseries extérieures.

En réponse à votre lettre du 23 octobre 2008, en référence, reçue le 27 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 novembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Située dans la zone de protection d'une maison construite par Ernest Blérot (place Morichar, 41), l'édifice sur lequel porte la demande date de 1899. Il s'agit d'une construction unifamiliale, en briques rouges striées de bandes claires, de trois niveaux sur caves surélevées et de deux travées asymétriques. La façade arrière est flanquée d'une annexe de deux niveaux.

La maison, qui a été divisée en quatre logements, a subi plusieurs transformations parmi lesquelles le remplacement de la porte d'entrée et des châssis par des menuiseries en aluminium, la disparition du vitrail de l'imposte, l'ajout de faux-plafond, l'emballage des cheminées par des panneaux, le recouvrement des planchers, etc.

La demande vise le rétablissement de la maison en un logement unifamilial, excepté le sous-sol qui serait maintenu en studio (à régulariser).

La CRMS n'émet pas de remarque sur la régularisation de l'occupation du sous-sol en studio.

Les propriétaires souhaitent rétablir la façade avant dans son état d'origine et remplacer les châssis en aluminium par des châssis en bois « dans un style d'époque » peints en gris-bleu, équipés de double vitrage. La porte d'entrée serait également remplacée par une nouvelle porte qui devrait contribuer à la mise en valeur de la façade.

A l'arrière, le projet modifie les percements de l'annexe : les deux baies existantes seraient remplacées par deux portes-fenêtres coulissantes, une nouvelle baie serait percée en façade arrière. Une terrasse serait aménagée sur la toiture de l'annexe (sol en bankirai et balustrade en inox) et une baie serait agrandie pour y accéder depuis le palier.

La tabatière actuelle (versant avant) serait remplacée par un nouveau velux.

Vu les plans particulièrement sommaires et en l'absence de précisions au sujet des nouvelles menuiseries extérieures (essence, profil et divisions des châssis, modèle de porte, etc.), la CRMS ne peut se prononcer sur la qualité de cette intervention qui devrait indéniablement contribuer à améliorer la situation actuelle de la façade. Elle encourage les propriétaires à poursuivre, comme ils le proposent, leurs recherches pour documenter la porte originelle, ou à défaut, à s'inspirer de modèles de portes de maisons voisines qui dateraient de la fin du XIXe siècle.

Sans se prononcer sur leur adéquation du point de vue urbanistique, la CRMS n'émet pas de remarques sur les autres interventions car elles n'auront pas d'impact sur l'édifice classé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.